

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 24

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2013

Réuni le : 05/11/2013

Sous la présidence de : Francois Jousselein

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

«Echange latinistes 2014» :

- l'animation pédagogique est facultative, elle concerne 11 élèves latinistes de 2nde,
- l'animation pédagogique se déroulera le 9/10 avril 2014 et le 15/16 octobre 2014,
- le coût prévisionnel de l'animation pédagogique est de 1 931,60 €, la participation financière maximale des familles est de 95,00 €,
- en cas de désistement du fait de la famille, le remboursement sera fait en tenant compte des conditions retenues avec le(s) prestataire(s).

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'Établissement à signer les bons de commandes, contrats et conventions liés à cette animation pédagogique et l'Agent Comptable à percevoir la participation financière des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Jousselein

Prénom : Francois

Signature

Date : 07/11/2013

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 07/11/2013

Date de publication : 22/11/2013

Date d'exécution : 22/11/2013

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations